



Commune de CERNY

(Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril à 14 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation adressée le 17 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Cynthia TRIMBOUR, Laura SALIS, Christèle DEVERGNE, Brigitte GUYOT, Bénédicte CARPENTIER, Magali LAJOUX, Marie-Claire ALLOUIS

A donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET

Absente excusée : Caroline CARNOT

Secrétaire de séance : Cynthia TRIMBOUR

N° 2026 / II / 2 – 7.1 Compte financier unique de l'exercice 2025

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-8,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-31,

VU le Code des juridictions financières,

VU l'Ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

VU le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, tel que présenté à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats d'exécution, des restes à réaliser, du bilan et du compte de résultat synthétiques,

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

L'exposé ayant été entendu,

Madame la Présidente propose d'élire M. Rémi HEUDE en tant que Président de séance.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

ÉLIT M. Rémi HEUDE, Président de séance.

Le Président de séance propose au **Conseil d'administration** de procéder à l'adoption du Compte Financier unique 2025, tel que présenté à l'assemblée, et résumé comme suit :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **Par 8 voix POUR**
(Madame CHAMBARET, Présidente, ayant quitté la salle au moment du vote)

APPROUVE le Compte Financier unique 2025, tel que présenté à l'assemblée, et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	810,00 €	26 750,00 €	27 560,00 €
	Recettes réalisées	B	0,00 €	60 030,36 €	60 030,36 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 404,11 €	49 215,99 €	50 620,10 €
	Dépenses réalisées	E	1 403,80 €	32 790,75 €	34 194,55 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-1 403,80 €	27 239,61 €	25 835,81 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	594,11 €	22 465,99 €	23 060,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	G+H	-809,69 €	49 705,60 €	48 895,91 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-809,69 €	49 705,60 €	48 895,91 €

ARRÊTE les résultats définitifs d'où il ressort :

Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice	27 239,61 €
	Résultat de clôture de la section	49 705,60 €
Section d'investissement	Résultat de l'exercice	-1 403,80 €
	Résultat de clôture de la section	-809,69 €
TOTAL	Résultat de l'exercice	25 835,81 €
	Résultat de clôture	48 895,91 €

Rémi HEUDE
Vice-Président du CCAS




Publié le 28/04/2026

V -- ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	V
	A

Date d'édition : 02/02/2026

Comptable(s)

M REGUER Olivier

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 02/02/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**LEYNAERT Celine (1036624449-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFIP DE L'ESSONNE, le 04/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

REGUER Olivier (1014091943-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe**A LA FERTE-ALAIS, le 05/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 24/04/2026 par l'organe délibérant.

CHAMBARET MARIE-CLAIRE (mchambaret-xt), Présidente**A CERNY, le 28/04/2026**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte financier unique 2025

.....
Date de décision: 24/04/2026

Date de réception de l'accusé 28/04/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : II_2026II271

Identifiant unique de l'acte : 091-269103917-20260424-II_2026II271-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : CFU_26910391700028_2025_D_VDEF.xml (

99_BU-091-269103917-20260428-II_2026II271-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2026-II-2-7.1 Compte financier unique 2025.pdf (

71_AN-091-269103917-20260428-II_2026II271-BF-1-1_2.pdf)

délibération n° 2026-II-2-7.1 CFU CCAS 2025

Annexe : Note synthétique CFU 2025 du CCAS.pdf (

71_AN-091-269103917-20260428-II_2026II271-BF-1-1_3.pdf)

Note de synthèse CFU 2025 CCAS Cerny